



MAIRIE

Compte-rendu de séance

Conseil Municipal du 21 octobre 2008

Étaient présents tous les membres du Conseil Municipal.

Le Maire ouvre la séance à 20h40.

Renée CORDESSE et Marie-Ange CHABERT, sont nommées secrétaires de séance.

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

ENTRETIEN VOIRIE

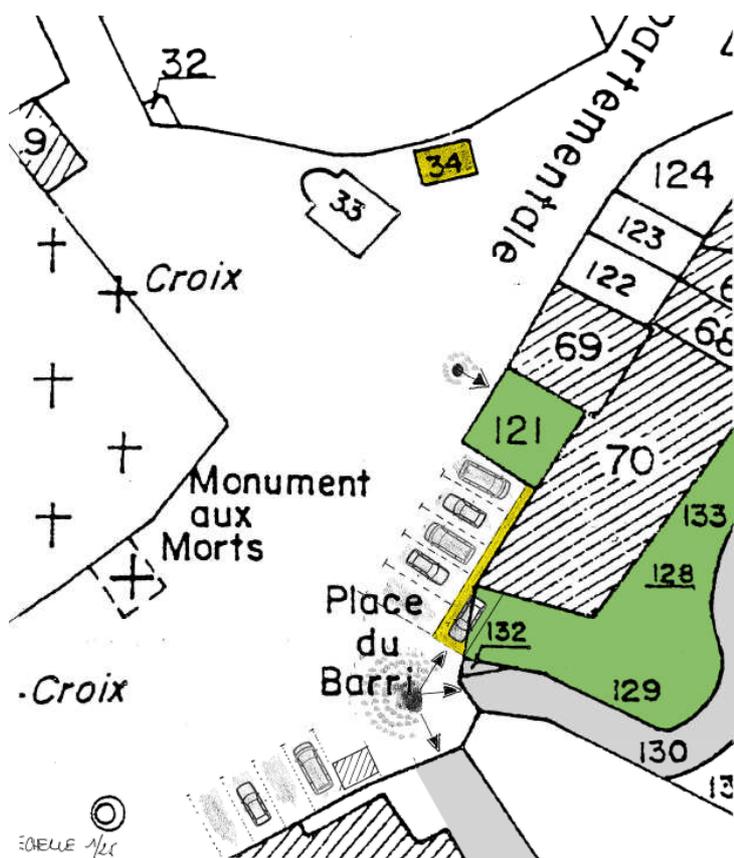
Le Maire donne la parole à François HERMET qui a fait l'état des lieux de la voirie communale et des chemins ruraux de chaque village accompagné du conseiller municipal du secteur. Devant l'ampleur de la tâche, François HERMET a souhaité recueillir l'avis du Maire et une deuxième visite a été effectuée afin de définir des priorités. Les photographies prises au cours de cette visite sont présentées au Conseil par vidéoprojection. Ces photos mettent en évidence la nécessité d'intervenir dans les tous prochains mois. En effet, dans certains chemins, la végétation est dense et les arbres d'un diamètre conséquent ne permettent pas l'intervention de l'épareuse/débroussailleuse de la Communauté de Commune. Le Maire évoque la possibilité d'organiser des travaux collectifs dans les villages avec la participation des habitants étant bien entendu que ces chemins remis en ordre permettront ensuite un entretien régulier par la CCTP. Merci d'avance à toutes les bonnes volontés (agriculteurs, promeneurs, chasseurs etc....).

En ce qui concerne les fossés urgents, le curage sera confié à une entreprise privée en remplacement de la CCTP dont le matériel est défaillant. Par soucis d'économie, il serait intéressant que quelques agriculteurs acceptent de recevoir la terre provenant de cet entretien.

AMÉNAGEMENT DU VILLAGE DU FAU

Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'aménagement du village du Fau a été une réussite. Cependant on peut regretter que le garage, qui masque en partie l'exèdre de l'église, ait été conservé. Le Maire propose un réaménagement de cet endroit. A cet effet il serait judicieux de créer un deuxième accès aux gites afin de donner à chacun d'eux une cour plus agréable et fonctionnelle. Pour cela la démolition du garage s'impose. Après discussion, le Conseil se déclare favorable. Ces travaux seront entrepris pendant la réalisation du nouveau cimetière afin de réutiliser les pierres.

En outre, le Maire informe le Conseil des multiples réclamations qu'il a reçues concernant les travaux de démolition qui s'éternisent Place du Barri, la population souhaitant retrouver ses murs de pierre. Il précise qu'il s'est rapproché du pétitionnaire et ont, ensemble, élaboré une esquisse du futur aménagement qui pourrait satisfaire toutes les parties. Pour cela, M. DALLE demande que la Commune lui cède une parcelle de terrain de 12 m² ce qui lui permettrait de construire un garage avec accès côté Ouest, afin de libérer entièrement le parking du Barri. En contre partie, il propose d'échanger la parcelle AI 34 d'une superficie de 12m² dont il est propriétaire.



Une vive discussion s'engage. Il convient de rappeler que lors d'un précédent Conseil, il avait été demandé à Renée CORDESSE de faire des recherches concernant la parcelle AI 34. En effet, de nombreuses personnes s'étaient étonnées que celle-ci soit la propriété de M. DALLE. Ceci n'est pas contestable puisque ce dernier possède un acte authentique de propriété.

Concernant ces recherches, Renée CORDESSE précise qu'à l'emplacement de la parcelle AI 34 se trouvait autrefois la soue de Mme CHARREIRE, et, qu'à sa connaissance, ce terrain appartenait à la Commune. Elle donne lecture d'un extrait de la lettre du Conservateur du Patrimoine Directeur des Archives Départementales de la Lozère : « En réponse à votre courrier du 24 juillet, j'ai le plaisir de vous adresser ci-joint copie des matrices cadastrales (1913-1960 et 1960-1974).

La parcelle AI 34, d'une contenance de 12 centiares, apparaît bien dans le cadastre rénové mais ne semble pas mentionnée dans le cadastre plus ancien, correspondant alors à la section B. La création de cette parcelle pourrait être liée à la période de la rénovation (1960) et ne pas avoir de fondement juridique réel. »

A la lumière de ce qui est dit ci-dessus, Renée CORDESSE précise que les parcelles AI 34 et AI 33 (four banal du Fau) ne figuraient pas dans l'ancien cadastre de 1841 ; cette partie de cadastre ne comportait aucun numéro, était de la voirie communale et faisait partie du domaine public. La soue et le four banal étant censés être de l'occupation privative du domaine public, ils ne pouvaient donc à ce titre être ni vendus ni acquis par prescription acquisitive.

Le Maire précise que ces bâtiments n'existent plus depuis 1974 ; suite à l'aménagement du village, un parking et une cabine téléphonique y ont été installés. Il fait remarquer qu'il a œuvré pour la paix sociale et l'aménagement du village et propose de faire un tour de table pour recueillir l'avis des Conseillers tout en précisant que l'acte d'échange ne pourra se faire qu'après l'examen du permis de construire déposé par M. DALLE Christian et la signature d'un protocole précisant les obligations du pétitionnaire.

Résumé du tour de table : « Isabelle VIEILLEDENT dit qu'il faut savoir évoluer et que l'abandon des droits de la commune sur la parcelle AI 34 ne représente qu'une valeur de 100 € ; Jacques BREMOND et Thierry CHARDAIRE n'ont pas de réserve à formuler ; Bertrand REVERSAT se déclare d'accord avec le principe d'échange mais demande que le protocole à signer avec M. DALLE soit très précis ; François MOULIN s'insurge et déclare que la parcelle AI 34 a toujours été du Communal ; Christian CHABERT et Daniel MANTRAND demandent que les recherches concernant la parcelle AI 34 soient poursuivies et que le protocole soit très précis ; François HERMET dit qu'il convient de calmer les esprits tout en étant très vigilants sur les termes du protocole ; Marie-Ange Chabert demande que les termes du protocole soient inattaquables ; Renée CORDESSE redit que M. DALLE a bien un acte authentique pour la parcelle AI 34 mais rappelle que cette parcelle a été attribuée à son vendeur vraisemblablement lors de la rénovation du cadastre en 1960. Comment ? Pourquoi ? Elle continuera les recherches ; Joël PAGES est d'accord pour le déclassement et l'échange mais il faut veiller à ce que le Barri reste libre à toute circulation des riverains. »

Dans un souci de conciliation, l'ensemble du Conseil Municipal accepte donc cet échange et la mise à l'enquête publique, étant précisé que les frais de géomètre pour cette opération seront à la charge de M. DALLE Christian.

ÉCOLE

Conformément à sa demande, le Maire a été invité à l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Élèves. Après l'élection des membres du bureau, les comptes ont été examinés et un budget prévisionnel 2009 établi. Le complément de subvention 2008 de 6 000 € sera versé dans les prochains jours. La date du Quine sera avancée afin d'apporter de la trésorerie pour une meilleure gestion.

CIMETIÈRE

Le Maire indique que le dossier de demande de subvention du nouveau cimetière est enfin accepté. Il précise également qu'une convention sera signée avec le Conseil Général, pour la partie financière prise en charge par celui-ci, pour l'aménagement du carrefour de Rimeizenc. Toujours par vidéoprojection, le Maire présente des vues en 3 dimensions de ce projet.



QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique que certains jours, il est pratiquement impossible de traverser le village du Fau sur le coup de midi. Il souhaiterait prendre des mesures pour que les semi-remorques aillent stationner en dehors du village et rappelle qu'en cas d'accident grave, sa responsabilité serait engagée. Après un rapide tour de table, il apparaît que ce dossier doit être examiné ultérieurement.

Le courrier et les documents à classer étant de plus en plus nombreux et afin de faciliter le travail administratif de la secrétaire, le Maire évoque la possibilité d'accéder à la dématérialisation grâce à la numérisation. Des logiciels dédiés à cette tâche existent pour le classement virtuel, il propose d'étudier cette question dès qu'il aura un peu plus de temps, dans le courant de l'hiver. Le Conseil donne son accord.

Dans le cadre de la réflexion pour le Parc Naturel Régional Aubrac, la Commission Agricole doit se réunir le 30 octobre à 20h30 à Aumont, Le Maire invite les Conseillers à y participer nombreux.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Sont nommés Commissaires de la commune de FAU DE PEYRE par le Directeur des Services Fiscaux de la Lozère, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Mme VIEILLEDENT Isabelle M. GRAS Michel M. LIONNET Claude M. REVERSAT Bertrand M. ASTIER Laurent M. SAGNET Paul	Mme SALELLES Sylvette Mme ESTEVENON Yolande M. CETTE Jean Luc Mme CHABERT Florence Mme RUAT Marie Hélène M. CHAUVET Christian

Commission AEP ; lors de nouvelles constructions et la pose du réseau d'eau, certains Conseillers avaient émis le souhait que des fourreaux supplémentaires soient posés en prévision des futurs travaux d'aménagement des villages. Ceci pose le problème de la sur largeur de la tranchée. En effet EDF et FT demandent que leur réseau soit les uns et les autres enfouis à une distance réglementaire. A titre d'exemple : pour un futur chantier, le coût des travaux d'adduction d'eau est de l'ordre de 100 € le mètre linéaire toutes fournitures comprises. Le surcoût pour ajouter les fourreaux d'EDF et FT s'élève à 40 € le mètre linéaire. Pour éviter de refaire l'enrobé de la chaussée à chaque fois, le Conseil est d'accord mais à condition que les distances d'implantation des futures constructions respectent les textes actuels ou à venir.

La séance est levée le 22 octobre à 1h15

Rédaction : le Maire et Renée CORDESSE